République Française Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton de Lagnieu



# COMMUNE DE LEYMENT COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MAI 2021

Nombre de conseillers

Présents: 12 Absents: 2

Excusé avec pouvoir: 0

Votants: 12

Date de convocation:

21/05/2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à vingt-huit mai et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Leyment, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, aprè convocation légale, sous la présidence de madame Marilyn BOTTEX, Maire.

Membres présents à la séance : mesdames Marilyn BOTTEX, Line BEAU-GUYAT, Stéphanie CLOP, Marie-Ange DAGAND, Brigitte MESCLIER, Espérance PANAYE, Marie VILLECOURT, messieurs Nicolas BARBERIE, Bruno BIAU, Joël MARTRA, Emmanuel PETAT, Éric VIOLLET.

Absents excusés : Maud BRUHAT et Jacques GROS

Secrétaire de séance : Emmanuel PETAT

# Ordre du jour:

- taux d'imposition,
- local de l'Amicale des boules,
- carrière aux Brosses : périmètre de l'opération,
- station d'épuration : acquisition,
- modification des statuts de la Communauté de communes de la plaine de l'Ain,
- point sur dossiers en cours,
- questions diverses.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

rythmes scolaires

Afin d'effectuer un point de situation sur l'avancée de l'ouverture de la pizzeria, madame le Maire présente à l'assemblée Monsieur Vincenzo Martorana, futur gérant de la pizzeria « l'Elégant Italien » qui souhaite présenter son projet et répondre aux différentes questions que se posent des élus de la commune.

- Emmanuel Petat (EP): quelle sera la date d'ouverture du restaurant ? Vincenzo Martorana (VM): en fonction de la fin des travaux au plus tard le 15 juin.
- EP : quels seront les horaires d'ouverture ? VM : le restaurant ouvrira du mardi au dimanche inclus de 9h à 14h30 et de 18h à 22h30.
- EP: combien de couverts sont prévus à l'intérieur et à l'extérieur ?
   VM: 25 couverts à l'intérieur et 40 à l'extérieur.
- EP: comment voyez-vous les interactions avec les associations de Leyment lorsqu'elles souhaiteront faire des galettes pour des ventes au public?

  VM: je pourrai proposer aux associations de faire les pâtons et d'utiliser mon four à bois; si besoin je pourrai fermer mon restaurant exceptionnellement le midi. Madame le Maire confirme qu'en matière de législation sécuritaire et sanitaire, il est préférable que les associations utilisent ces locaux neufs.

  EP remarque qu'une convention entre la mairie et VM sera nécessaire afin de définir l'utilisation de la pièce du four aux associations la demandant.

• Eric Viollet: 40 personnes sur la terrasse pourraient causer des nuisances sonores pour les voisins.

VM: pour l'instant, dans le contexte sanitaire actuel, une jauge de 50% est imposée. Il n'y aura donc en début d'exploitation, que 20 personnes en terrasse.

Des claustras seront installés autour de la terrasse pour limiter le bruit et assurer la sécurité des personnes qui viennent chercher les pizzas avec des enfants.

Par ailleurs, VM précise que la fermeture ne se fait pas à un horaire très tardif (22h30 maximum) et qu'il pourra y avoir toujours des personnes dérangées par le bruit, mais qu'il fera en sorte de limiter les nuisances.

Madame le Maire rappelle que les autorisations pour l'exploitation des terrasses sont renouvelables chaque année et que la Commune se réserve, en fonction des nuisances constatées, le droit de modifier leurs conditions d'exploitation à tout moment.

• Eric Viollet aborde le problème du stationnement et demande si on peut indiquer sur le flyer publicitaire du restaurant de privilégier le stationnement sur les parkings de la mairie et de la Combe. Madame le maire demande à la « commission voirie » de mettre des panneaux pour identifier les différents parkings. Pour désengorger le parking de la Côte à Goy, elle explique également qu'elle souhaiterait faire un parking à la place de la propriété Jaunet, Impasse sur les Vignes ; elle souhaite consulter le notaire qui s'occupe de la succession Jaunet à qui appartenait la grange. Elle souhaiterait que la commune acquière ce bâtiment incendié à un coût raisonnable, compte tenu des frais de destruction et de désamiantage du bâtiment.

Elle propose également de faire un arrêt minute devant la pizzeria si besoin pour les personnes qui viennent chercher une pizza à emporter (entre 18h30 et 20h30), sachant que plusieurs places de ce type existent déjà à proximité devant la boulangerie et ne sont pas utilisées durant ces horaires.

EP fait part de son désaccord si ces places d'arrêt minute suppriment des places du parking de la Côte à Goy déjà engorgé pour le stationnement des riverains.

Madame le Maire indique qu'une vingtaine de places de stationnement sont également situées dans la montée de l'école à destination des riverains de l'impasse Sur les Vignes et que des places sont habituellement disponibles le soir place de la Combe ou au début de la rue de la Cime.

- Line BEAU-GUYAT explique que la délibération du 09/04/2021 ne concerne que de la vente à emporter. Il avait été évoqué par la suite « 15-20 couverts à l'intérieur et 2 ou 3 tables en terrasse l'été quand il fait beau ». Nicolas Barberie, sans remettre en cause le bien-fondé de l'ouverture de la pizzeria, explique qu'il est étonné du nombre de couverts sans cesse croissant par rapport au projet d'origine.
- Marie Villecourt demande si le même procédé qui se pratique à Lyon où les exploitants qui installent des terrasses doivent payer une redevance à la ville sera de mise à Leyment. Madame le Maire explique qu'aucun tarif concernant une autorisation de voirie pour installation d'une terrasse n'a été précédemment mis en place sur le commune, pour les commerçants en ayant fait la demande à l'époque (boulangerie, bar...), par volonté du conseil municipal d'encourager leur activité, mais que cela pourrait être discuté le cas échéant;
- VM est remercié pour avoir présenté son activité et répondu aux questions.

### • Taux d'imposition

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la précédente délibération concernant le vote des taux a été invalidée par la Préfecture car la part départementale n'était pas précisée. Celle-ci est désormais versée aux communes en guise de compensation de la

suppressions de la taxe d'habitation. Cela reste transparent pour les contribuables qui s'acquitteront des mêmes sommes que précédemment. Elle soumet de nouveau au Conseil Municipal la proposition des taux communaux 2020 à appliquer aux bases imposables notifiées et lui demande de les accepter ou de les modifier. Elle rappelle les taux en viqueur :

- foncier bâti = 13.49% pour la part communale + 13.97% pour la part départementale
- foncier non bâti = 56.94%

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021.

## Rythmes scolaires

Madame le Maire explique que lors du dernier Conseil d'Ecole, le choix a été fait de maintenir le système des 4 jours et de redemander une dérogation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la décision du Conseil d'Ecole pour le renouvellement de la semaine scolaire à 4 jours avec les mêmes horaires.

### Statuts du conseil communautaire

Madame le Maire explique que, par délibération du 6 mai 2021, le conseil communautaire a approuvé un projet de modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Sans entraîner de nouveau transfert de compétence, cette modification vise à régulariser plusieurs points :

- le retrait des statuts des définitions d'intérêt communautaire qui y figuraient encore, car l'intérêt communautaire est désormais modifiable par le conseil communautaire à la majorité qualifiée et non plus par la voie statutaire,
- le retrait des statuts des notions de « compétences optionnelles » et « compétences facultatives » qui ont été supprimées par la loi du 27 décembre 2019. Les compétences sont désormais soit obligatoires, soit supplémentaires,
- l'ajout dans les statuts du soutien aux écoles de musique publiques labellisées dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques,
- l'ajout dans les statuts du soutien aux associations œuvrant à la promotion des usages numériques,
- la suppression des compétences liées à la mobilité car la communauté de communes continuera ses actions dans ce domaine dans le cadre d'une délégation de compétence de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Madame le maire espère que la Région, en reprenant la compétence de mobilité, s'intéressera à la desserte des petites communes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

## Carrières des Brosses (exploité par l'entreprise CARALP)

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'initialement et durant les 4 premières années d'exploitation de la Carrière, une évacuation des granulats était prévue par le quartier gare. Bien que cela reste limité dans le temps, cela semblait difficilement acceptable vis-à-vis des riverains de ce quartier. La commune a demandé à CARALP d'étudier une solution alternative. CARALP propose de construire un pont mobile pour passer au-dessus des voies ferrées. Ils souhaitent englober le Chemin des Fourches dans leur périmètre d'exploitation (en le laissant accessibles aux ayant droits). Ils maintiendront ce chemin en état : en compensation, ils créeront un chemin alternatif

« déplacement doux « pour promeneurs et vélos. Les véhicules « autorisés » passeraient par le chemin actuel.

Les problèmes récurrents de dépôts sauvages seraient gérés par l'entreprise. Madame le Maire demande au Conseil municipal de donner son avis pour le déclassement et l'inclusion du chemin des Fourches dans le périmètre d'exploitation de la carrière. Le déclassement se fera par enquête publique. L'exploitation de la carrière est prévue pour une durée de 20 ans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'inclure dans le contrat de fortage le déclassement du chemin des Fourches et l'inclure dans le projet jusqu'à la limite de Saint Maurice de Rémens.

## • Station d'épuration

L'Entreprise EUROSERUM quittera définitivement les lieux en septembre pour être vendu à la Laiterie de la Côtière afin d'accueillir une partie de leur activité; de fait, dès cette date, la commune doit acquérir la parcelle sur laquelle se situe la station et en récupérer la gestion.

Madame le Maire demande de valider le tracé de découpage de parcelle sur laquelle se trouve la station d'épuration et pose la question de la prise en charge des frais de notaire.

Eric Viollet propose et décrit un tracé de découpage différent plus logique et cohérent qui sera transmis à la Laiterie de la Côtière.

Le Conseil Municipal s'engage à acquérir la station et à supporter les frais de notaire et de géomètre mais selon le découpage (si accepté par la Laiterie de la Côtière) proposé par Eric Viollet.

### Bail de l'association des Boules et son local

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal doit voter pour proposer un bail temporaire à l'Amicale des Boules, le temps de faire les travaux de sécurisation du terrain. Ce bail mentionnera des réserves concernant l'interdiction d'utiliser le terrain lors d'intempéries (désignation au sein d'un de l'amicale d'un référent responsable de vérifier que personne n'utilise le terrain en cas de météo menaçante).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour proposer à l'amicale des boules, un bail temporaire d'une durée de 1 an ; le temps pour la commune de monter un dossier de demande de subvention pour le financement des travaux et l'inscription de ces travaux au prochain budget. Eric Viollet demandera l'actualisation du devis proposé en 2019 par l'entreprise Trigon.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide un bail temporaire de 1 an qui inclut également la location du second terrain. A la fin des travaux un bail définitif sera proposé.

# • Carrières - Chemin des Carrières

L'entreprise FAMY a déposé une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune.

Ce projet est soumis à une enquête publique qui se déroulera du 29/06 au 31/07/2021.

### Chemin de Compostelle

Madame le Maire explique avoir été sollicitée par « l'Association Rhône Alpes des Amis de Saint Jacques » pour la modification du tracé du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle de Genève au Puy en Velay. Le but étant de faire passer les pèlerins sur un territoire plus campagnard que le tracé actuel, sécurisé, et de mieux profiter des commerces situés sur la commune. L'ancien passage se situait dans la Plaine, vers le camp des Fromentaux.

La convention permet de mettre des signalisations (coquillage). Le chemin arriverait d'Ambutrix sur la place du 1<sup>er</sup> mai (sentier pédagogique de l'Ecureuil), passerait par le chemin des Sangsues pour aller ensuite vers Sainte-Julie.

Eric Viollet s'étonne que le tracé emprunte la route et non pas des chemins de campagne, mais cela a été validé par les associations de pèlerins. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification du tracé.

#### Eoliennes

Eric Viollet explique être régulièrement sollicité pour l'installation d'éoliennes sur la commune. Les sociétés d'exploitation proposent de futurs sites d'installation à différents endroits de la commune y compris dans les bois (dont un autour du tracé du chemin des écureuils).

Le Conseil Municipal s'engage à l'unanimité pour la durée de son mandat à ne pas étudier d'installation d'éoliennes sur la commune, compte tenu de l'impact écologique que pourrait avoir une telle installation.

#### Marathon de la biodiversité

Eric Viollet a rencontré les intervenants de ce projet porté par la CCPA et le Conservatoire des Espaces Naturels. Le programme, sur une durée de 3 ans, ne sera en rien supporté financièrement par la commune.

Les propositions concernent :

- plusieurs zones sur des parcelles communales où seraient plantées des haies (sur le chemin en face de l'ancien terrain de football qui rejoint le chemin des Colombettes, le long de la zone artisanale, entre la zone artisanale et la zone résidentielle et le long de la zone artisanal coté terre cultivées),
- la restauration des deux mares des Sangsues ; situées sur des parcelles privées, les propriétaires ne s'opposent actuellement pas aux termes du projet.

Afin de bénéficier de ce projet qui en est à son début, Eric Viollet explique que le conservatoire des espaces naturels demande un accord de principe du conseil afin de présenter le dossier le 11 juin pour validation de la commission.

Le Conseil Municipal approuve les propositions relayées par Eric Viollet.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 21h30.

Pour copie conforme, Le Maire Wall Via Bottex

Mairie de Leyment – 64 rue de la Guillotière - 01150 LEYMENT - 2 04-74-34-92-23 - 4 04-74-34-94-52 Courriel : secretariat@mairied@eyment.fr – Siret : 21010213300019 – Code APE 751 A